



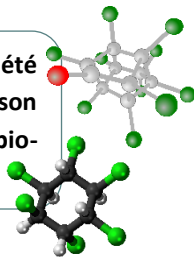
# UTILISATION DU HCH ET DE LA CHLORDÉCONE AUX ANTILLES

Plusieurs pesticides, dont beaucoup d'organochlorés, sont aujourd'hui à l'origine d'une pollution diffuse de l'environnement. Deux d'entre eux, l'hexachlorocyclohexane et la chlordécone ont été autorisés aux Antilles.

## Pourquoi le HCH et la chlordécone ont-ils été utilisés ?

Dès les années 50, l'utilisation de pesticides s'est généralisée afin d'améliorer les rendements des grandes cultures tropicales. Le HCH et la chlordécone (Kepone et Curlone) ont été utilisés en Guadeloupe et en Martinique pour lutter contre le charançon du bananier (*Cosmopolites sordidus*) dont les larves creusent des galeries dans le bulbe du bananier. Ces deux pesticides sont des organochlorés.

**Les organochlorés, bien que très efficaces, ont été progressivement interdits à partir de la fin des années 60 en raison de leur persistance dans l'environnement et de leur bio-accumulation dans les matières vivantes.**



## Du HCH à la chlordécone

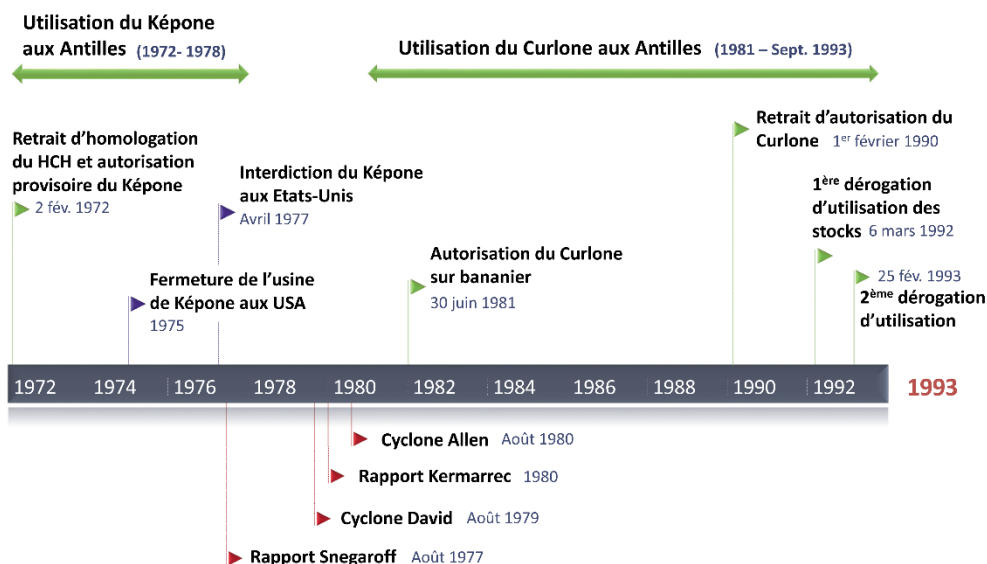
Le Kepone a été testé aux Antilles en raison de la baisse d'efficacité du HCH et de la perspective de son interdiction totale, son usage n'étant déjà plus autorisé que pour les cultures tropicales depuis 1969. Le Kepone s'est révélé très efficace : pour obtenir les mêmes résultats qu'avec le HCH, des apports 100 fois moindres suffisaient.

Malgré le contexte de suspicion envers les organochlorés, c'est sur la base de ce rapport entre quantité et efficacité que plusieurs autorisations provisoires d'utilisation du Kepone puis du Curlone, contenant tous deux 5% de chlordécone, se sont succédé entre 1972 et 1993.

A raison de 30 g de produit par pied une fois par an, en une vingtaine d'années 60 kg de chlordécone ont pu être apportés par hectare (6 g/m<sup>2</sup>). C'est 50 fois moins que les quantités de HCH épandues de 1965 à 1974.

## Une autorisation et des modalités d'interdiction controversées

L'utilisation du Kepone a été interdite en 1977 aux Etats-Unis suite à l'intoxication aigüe des ouvriers dans l'usine de fabrication du Kepone de Hopewell et la pollution de la James River et de la baie de Chesapeake en Virginie. La pollution des sols de bananeraies et des milieux aquatiques aux Antilles par les organochlorés (Snegaroff 1977) et leur bioaccumulation dans l'environnement (Kermarrec 1980) ont été démontrées à la même période. L'autorisation du Curlone en 1981, succédant au Kepone devenu indisponible, est liée à l'augmentation de la pression parasitaire après les cyclones Allen et David (1979 et 1980). Ce produit, qui n'était autorisé que pour les cultures de bananes, ne sera interdit qu'en 1990, avec des dérogations aboutissant à son usage de fait jusqu'en 1993.

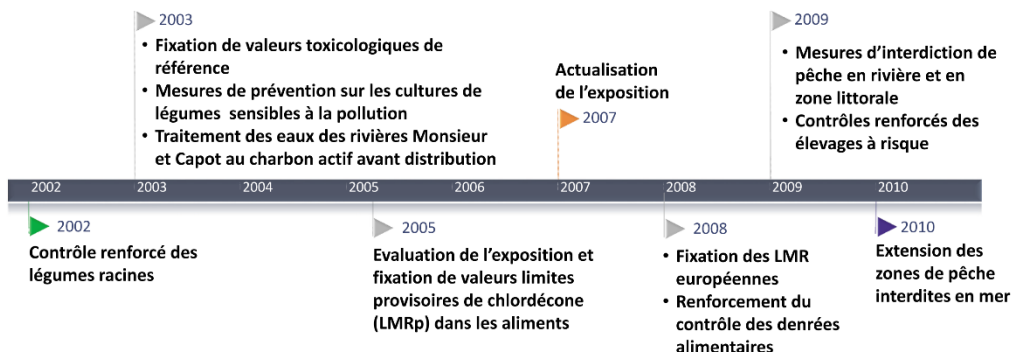


L'autorisation de la chlordécone a eu lieu à une époque où l'amélioration de la productivité agricole était au cœur des préoccupations. Par la suite, l'émergence progressive des préoccupations environnementales dans la société a joué un rôle dans la mise en exergue de la pollution et sa gestion.



# POLLUTION PAR LA CHLORDÉCONE : DÉCOUVERTE ET ACTIONS PUBLIQUES

La mise en évidence de chlordécone dans des captages d'eau potable en 1999 puis dans les légumes racines et les organismes aquatiques en 2002 par les services de santé a initié les travaux sur la contamination de l'environnement et de l'alimentation, et déclenché une réponse collective des communautés politiques, scientifiques et sociétales.

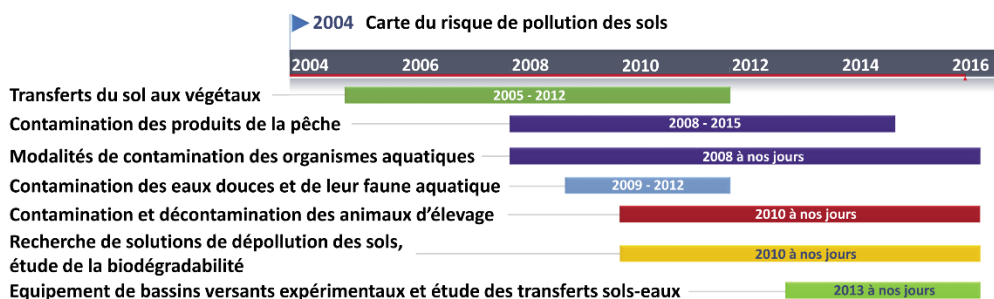


## Réduire l'exposition

Les services de l'état ont renforcé les contrôles des denrées alimentaires et mis en place des mesures pour réduire l'exposition des populations. L'évaluation de l'exposition et la réglementation européenne ont fait évoluer les limites maximales de chlordécone autorisées dans les denrées (voir fiche « VTR et LMR : décodage et historique ») et conduit à un renforcement des mesures de protection de la population en 2008. Tous les secteurs de l'agriculture et de la pêche ont été impactés : dès 2003 pour la production de légumes, 2004/2009 pour la pêche en rivière, 2008 pour l'aquaculture et l'élevage, 2009 pour la pêche en mer. En parallèle, des mesures ont été prises pour aider les producteurs à s'adapter aux évolutions rendues nécessaires par la pollution des sols ou des eaux.

## Améliorer la connaissance des milieux impactés et la gestion des risques pour les productions locales

De nombreuses études ont été menées concernant la contamination des milieux (voir chronologie ci-dessous), et l'étendue de la pollution de l'environnement en Guadeloupe et en Martinique a progressivement été évaluée. Les organismes de recherche ont travaillé à établir des outils de gestion permettant aux producteurs de s'adapter à la pollution des sols et de limiter la contamination des produits mis sur le marché.



Dans le domaine de la santé, le dispositif de surveillance de l'état de santé a été renforcé par la création du registre des cancers de Guadeloupe (2008) et du registre interrégional des malformations congénitales (2014). Les connaissances des impacts sur la santé ont été améliorées grâce à des études portant sur les liens entre exposition à la chlordécone et fertilité masculine (2003), grossesse et développement des jeunes enfants (depuis 2004) cancer de la prostate (2007-2010).

Depuis 2002, la priorité d'action des pouvoirs publics a été la réduction de l'exposition alimentaire à la chlordécone. Cet objectif a orienté les actions de recherche et a nécessité des efforts d'adaptation des producteurs. Ces efforts devront être maintenus pendant des générations, en l'absence de solution de dépollution, et cette menace permanente pour la qualité de l'alimentation locale doit conduire l'ensemble de la société à s'interroger sur les moyens de partager l'information pour apprendre à vivre avec une bonne maîtrise du risque et une confiance retrouvée dans les produits locaux.